

Titre : AUGMENTATION DE CAPITAL de TechnoFirst DANS LE CADRE DE LA LOI « TEPA »

Dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2009, les actionnaires ont décidé d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital de 1 500 000 euros, prime d'émission incluse, au profit d'investisseurs qui souhaitent investir dans le capital d'une entreprise afin de bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu dans le cadre de la Loi 2007.1223 du 31 août 2007, en faveur du travail, de l'emploi, et du pouvoir d'achat, dite « Loi TEPA ».

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer aux investisseurs qui le souhaitent de souscrire au capital de TECHNOFIRST un maximum de 456 028 actions de 1 euro nominal, au prix unitaire de 2,26 euros l'action, prime d'émission de 1,26 euros.

Cette souscription se déroulera jusqu'au 31 décembre inclus.

Les investisseurs intéressés adresseront leurs demande à AMP CONSULTANTS, 14 rue du Regard, 75006 PARIS, 01 40 55 94 01, « contact @ampconsultants.fr », qui leur transmettra les modalités pratiques à suivre pour la souscription, avec le bulletin de souscription.